

COORDINATING OFFICE ABROAD OF NSZZ «SOLIDARNOSC»
BUREAU DE COORDINATION A L'ETRANGER DE NSZZ «SOLIDARNOSC»
COORDINATIEBUREAU IN HET BUITENLAND VAN NSZZ «SOLIDARNOSC»

B.D.I.C

NEWS

SOLIDARNOSĆ

ISSN 0771-9388

mensuel
Date: Juin 1992
No: 175

Editeur responsable : Joanna Pilarska
15, Drève des Aubépines, 1332 Genval, Belgium
tél. 02/652.12.20 fax 02/652.02.88 ttx 24464 sol bk b



SOLIDARNOSC: ETAIT, EST et SERA

NSZZ Solidarnosc prépare son IVe Congrès

Les délégués du Syndicat, se rencontrant à Gdansk pour la quatrième assemblée, seront confrontés à deux questions majeures: comment faire sortir le syndicat de la crise et comment le transformer en une organisation professionnelle syndicale capable de répondre aux besoins des travailleurs et de remplir leurs attentes sociales? La recherche des réponses et des solutions est une tâche ardue, nécessitant une analyse franche de tous les aspects structurels, financiers et administratifs. Au cours de tous les débats préparatoires est apparue une grande variété d'opinions et de points de vue; il semble apparaître un large consensus à propos d'un objectif majeur à atteindre : NSZZ Solidarnosc doit faire un pas décisif pour devenir une organisation syndicale professionnelle avec le courage d'accepter toutes les conséquences d'une telle décision. Il faudra du courage et une vision du futur pour faire ce pas vers le professionnalisme. Ceci implique inévitablement l'abandon des modes traditionnels d'action auxquels souvent on était fort attaché. NSZZ Solidarnosc doit changer afin de trouver sa propre place dans la réalité socio-politique de la Pologne. Nos délégués syndicaux sont placés devant un grand défi. Nous souhaitons informer nos lecteurs de quelques aspects importants du débat concernant le futur de notre Syndicat.

4^oP. 12007 Construire un syndicat professionnel

NSZZ Solidarnosc se trouve à nouveau dans un tournant. Le premier s'est produit lorsque le Syndicat s'est transformé d'un mouvement de protestation sociale vers le gardien des réformes démocratiques. Aujourd'hui, confronté avec la crise économique, la défense effective des droits des travailleurs est

devenue prioritaire par rapport aux objectifs politiques. Une défense effective signifie une action produisant des résultats, ce qui est une tâche extrêmement difficile actuellement. Tandis que l'engagement dans des transformations politiques fait principalement appel à l'émotivité, les réformes économiques demandent des

Marian Krzaklewski a été réélu en tant que Président de NSZZ Solidarnosc

Le prochain numéro de notre bulletin présentera le compte-rendu complet du IVe Congrès National du Syndicat

mesures professionnelles coordonnées. Or, le professionnalisme est l'opposé de la spontanéité. Il apparaît que dans notre pays, où la spontanéité est tellement présente, le professionnalisme est à peine connu. Sans lui, cependant, l'efficacité reste un vœu pieux. Le professionnalisme signifie essentiellement de tirer le maximum d'avantages des occasions qui se présentent. Le Syndicat doit d'abord connaître ses propres potentialités afin de pouvoir élaborer des politiques sérieuses.

Potentiel politique

La représentation parlementaire d'un Syndicat professionnel doit introduire (comme personne d'autre ne peut le faire) les objectifs politiques du moment. La principale tâche de NSZZ Solidarnosc consiste à la construction de la démocratie polonaise. Le Syndicat a la chance de posséder le seul groupe parlementaire qui ne soit lié à aucun parti politique. Ses activités peuvent avoir un réel impact sur le profil et l'efficacité du nouveau système démocratique. Paradoxalement, dans la situation actuelle exigeant une action dynamique, notre groupe parlementaire apparaît comme très passif. C'est parce que le Syndicat n'a pas su proposer aux parlementaires des tâches concrètes. Le groupe parlementaire de NSZZ Solidarnosc semble être sous-utilisé. Un syndicat professionnel doit être capable de formuler des objectifs clairs pour sa propre représentation

parlementaire. C'est un aspect urgent dans le domaine politique qui doit être considéré au cours du prochain Congrès. Un autre aspect concerne la participation de notre Syndicat au programme de privatisation. Ce n'est pas un secret que les analyses concernant la "privatisation générale" sont à un point mort et que les partis politiques qui luttent pour obtenir de l'influence vont exercer une pression pour l'adoption du modèle capitaliste de privatisation. Solidarnosc lutte pour la justice sociale et, en même temps, représente la seule force politique capable de défendre l'approche globale de cette privatisation. En conséquence, NSZZ Solidarnosc devrait assumer la tâche de formulation de la politique générale de privatisation dans la mesure où personne d'autre ne le fait.

Les problèmes financiers du Syndicat sont apparus dans les discussions au sujet de la répartition des cotisations syndicales au sein des différentes structures. Dans le monde, les syndicats savent bien que les cotisations des membres ne sont pas suffisantes pour un fonctionnement effectif. Si NSZZ Solidarnosc se préoccupe de son efficacité, il ne doit pas seulement savoir comment partager mais aussi comment gagner ce qu'il faudra partager. Un syndicat professionnel est engagé dans l'activité économique. Les organisations syndicales influentes possèdent une base économique, source de profit: éditions et même télécommunications, infrastructure touristique, services municipaux. Les bases financières de notre Syndicat, surtout quand on les compare avec l'étendue des tâches à accomplir,

Ewa Lewicka

vice-présidente de la Région de Mazowsze
Le prochain Congrès du Syndicat a pour tâche la détermination des buts stratégiques que doit atteindre le Syndicat au cours des prochaines années. Au cours des discussions régionales ont émergé des catégories d'objectifs se renforçant mutuellement.

- lutte des commissions d'entreprises pour la défense de l'emploi, pour des salaires décents et la sécurité du travail;
- pressions exercées sur le gouvernement par les structures syndicales pour une politique anti-récession et contre le chômage, aussi bien que pour la réduction de la dette des entreprises d'Etat;
- promotion de politiques sociales ayant pour but de libérer le système de sécurité sociale de la dépendance du budget de l'Etat, introduction d'un nouveau système de soins de santé et d'une assurance contre les faillites afin de protéger les engagements salariaux des entreprises faillies.

Ewa Lewicka:

Nos tâches pour le futur imposent à chaque militant syndical le devoir de compléter sa formation dans les domaines économiques et sociaux. Les militants de la base doivent avoir la capacité d'analyser la position économique de leur entreprise, ou au moins savoir où trouver de tels services spécialisés. Les militants syndicaux à tous les niveaux doivent être capables de formuler des revendications et engager des négociations. Ceci demande la connaissance du système juridique qui est en perpétuelle mutation. Le programme de formation du Syndicat nécessitera d'investissements substantiels et un effort d'organisation. De ce fait, la réforme du système financier du Syndicat est impérative, combinée avec le développement d'initiatives sur le plan économique.

Ewa Lewicka:

L'étendue de nos tâches demande de nouveaux instruments d'action. Le Syndicat doit acquérir la capacité de conduire des négociations collectives difficiles à tous les niveaux. Ceci signifie que les canaux d'information doivent fonctionner à tous les niveaux de la structure syndicale. La réalisation de nos objectifs nécessite la participation d'experts. Nous devons développer la recherche ainsi que des services juridiques pour préparer les expertises et les projets législatifs.

semblent très étroites. Un syndicat professionnel doit exercer un contrôle réel sur les fondations administrées pour son compte. NSZZ Solidarnosc doit contrôler ses fondations et avoir une réelle influence sur leur fonctionnement en plaçant ses propres délégués dans les instances dirigeantes. Ces délégués doivent, en retour, avoir un mandat strict du syndicat pour les gérer. Une fondation de Solidarnosc ne peut pas agir comme elle veut mais doit accomplir la volonté du Syndicat. L'enjeu est d'importance car, au fur et à mesure que les fondations grandissent, le Syndicat perd de son autonomie financière. Si ce scénario se produisait, les liens au sein de différentes structures syndicales s'affaibliraient, ce qui détruirait l'autorité du Syndicat et provoquerait des difficultés sociales.

Potentiel structurel

L'inefficacité actuelle de nos structures syndicales est entièrement due à la sous-utilisation de leur potentiel. Une organisation syndicale, étendue sur le plan national, possède un potentiel redistributeur naturel. Dans un pays où les coûts commerciaux sont très élevés, ce potentiel peut signifier une opportunité unique pour le Syndicat. Notre réseau interne de distribution est terriblement long et inefficace. En utilisant sa structure naturelle - pays, région, entre -

prise - le Syndicat peut raccourcir considérablement la distance entre producteur et consommateur et générer des bénéfices réels pour lui-même et pour ses membres. La liste des produits de base nécessaires est très longue et la distribution aux écoles et aux entreprises pourrait être

progressivement étendue. Cela ne signifie pas un engagement dans des actions sporadiques pseudo-sociales mais un gain professionnel produisant une activité commerciale qui fournirait des bénéfices tangibles pour les membres du Syndicat (possibilités de réductions, partage des bénéfices). Beaucoup d'hommes d'affaires et de commerçants ont été encouragés à développer de telles entreprises; ce qui est nécessaire, c'est la volonté et les décisions pour aller de l'avant. Un syndicat ne sera pas capable de

professionnalisme sans une pleine utilisation du potentiel de ses propres structures. Nous devons apprendre à le réaliser en commençant par l'entreprise. Le processus de professionnalisation de NSZZ Solidarnosc doit commencer par nos éléments de base.

[Krystof Sokolowski; Tygodnik Solidarnosc 29 V 1992]

Andrzej Steczynski
Président des branches sectorielles
de la Commission Nationale

Les années 1989 et 1990 ne furent pas favorables à la réforme des statuts promouvant le rôle des sections de branche de notre Syndicat. Cependant, peu après, la tendance aux changements s'est accélérée mais, alas, elle a amené des aspects négatifs :

- *une atomisation excessive des structures a conduit à une confusion tant des compétences que des pouvoirs,*
- *une très faible représentativité de certaines sections de branches, a été exploitée par certains ministres,*
- *un manque d'uniformité dans les structures des sections,*
- *un manque de règles précises concernant la sélection des représentants, ce qui engendre des irrégularités de procédure et des effets politiques ayant des effets négatifs sur le prestige et l'image du Syndicat.*

Nouveaux statuts - nouveau Syndicat

A l'approche du prochain Congrès syndical, des voix se font de plus en plus pressantes pour une révision des statuts. Les transformations les plus fréquemment envisagées sont le renforcement du rôle des structures sectorielles, ce qui va changer le caractère territorial du Syndicat pour passer à une forme territoriale-sectorielle.

Le département sectoriel de la Commission Nationale fut le premier à élaborer un plan de réformes statutaires visant à renforcer le rôle des sections et légaliser leur présence dans NSZZ Solidarnosc. Les membres du syndicat se rassembleraient sur une base territoriale-

Andrzej Steczynski:

Les appels pour l'élimination de structures telles que l'exécutif national ou la Commission Nationale sont des propositions qui menacent l'unité de notre Syndicat. Au cours de deux dernières années, il y eut des tentatives pour provoquer un partage politique du Syndicat et sa dissolution. Des suggestions relatives à la liquidation des régions et la limitation des pouvoirs de la Commission Nationale sont les meilleurs exemples d'une mentalité n'intégrant aucun élément constructif. La situation économique demande que nous restions unis et que nous agissions à l'unisson; ceci s'applique particulièrement aux structures sectorielles. Pour cette raison, je suis opposé à une transformation immédiate du Syndicat en une fédération de branches.

secrétariat régional de branche représenterait les organisations membres avec l'autorisation de la

sectorielle alors que la Commission d'entreprise resterait la structure de base regroupant tous les travailleurs d'une entreprise donnée. Cependant, la possibilité reste ouverte de créer des structures syndicales enregistrées auprès des Régions et regroupant des membres d'une branche particulière. Leur nombre ne pourrait dépasser 15, conformément à la répartition des structures de branches par secrétariat. Un

* Le IVe CONGRES de NSZZ SOLIDARNOSC * Le IVe CONGRES de NSZZ SOLIDARNOSC * Le IVe CONGRES de NSZZ SOLIDARNOSC *

direction syndicale de la Région. Ce projet de renforcement des branches est appuyé par des propositions d'amendements relatifs à la procédure d'élections nationales et régionales. L'Exécutif régional aurait au maximum 30 membres - les présidents des secrétariats régionaux de branches et les membres élus par le Congrès du Syndicat en nombre égal au nombre des secrétariats de

branches enregistrés dans une Région donnée. Le Congrès du Syndicat aurait toujours le pouvoir d'élire les dirigeants régionaux ainsi que les membres de la Commission de Contrôle. Dans une nouvelle perspective, le Congrès du Syndicat n'élirait plus les membres de la Commission Nationale il se limiterait à la sélection du Président du Syndicat et à la Commission du Contrôle. La Commission Nationale comprendrait les dirigeants régionaux, les présidents des secrétariats nationaux de branches et, bien sûr, son propre Président (comme seul membre élu par le Congrès). En conséquence, le nombre de personnes à la Commission Nationale serait limité à 54 - 15 provenant des secrétariats de branches, 38 dirigeants régionaux et le Président du Syndicat. Ces propositions de statuts laissent la porte ouverte à l'établissement de commissions de coordination inter-entreprises, principalement dans les entreprises ayant des succursales. De telles commissions seraient actives au niveau local, régional et national et seraient directement contrôlées par les autorités syndicales nationales. Dans le cas de sociétés à succursales multiples, de telles commissions représenteraient les intérêts des branches sectorielles vis-à-vis des employeurs et des organes étatiques. L'ensemble de ce projet ne définit pas avec précision les principes d'établissement et d'administration des branches sectorielles. Les autorités syndicales nationales sont appelées à élaborer un projet de loi électorale et des règles de fonctionnement.

Andrzej Steczynski:

Reconnaissant le principe de la nature évolutive des réformes, je suggère le processus suivant en 3 étapes :

1. *Etablir un ordre interne au sein des sections de branches, déterminer la dimension et les compétences des structures particulières, obtenir des garanties statutaires pour une plus grande influence des sections de branches sur le processus de décisions (3 prochaines années);*
2. *Créer un nouveau modèle électoral pour le Syndicat afin d'éviter la bipolarité et d'assurer une représentativité égale pour toutes les sections de branches au sein des 15 secrétariats (après 1995);*
3. *L'étape finale caractérisée par les efforts d'adaptation des structures syndicales aux structures patronales.*

L'assemblée nationale d'une branche sectorielle donnée voterait effectivement sur un ensemble de règles internes, lesquelles seraient soumises à la Commission Nationale pour approbation.

Un autre développement nouveau, cité dans le 6e chapitre du projet, concerne les responsabilités des autorités syndicales en cas de violation des statuts ou des résolutions. Le Commission de Contrôle

régionale exerce un contrôle effectif sur toutes les commissions d'entreprises. Sur son ordre, l'exécutif régional peut suspendre une commission locale et ordonner de nouvelles élections. Au cas où de telles élections n'auraient pas de lieu, la commission locale pourrait être rayée du registre des organisations syndicales. La même procédure s'applique aux exécutifs régionaux suite à une

motion de censure prise par la Commission de Contrôle Nationale et la décision de la Commission Nationale. La Commission Nationale est contrôlée uniquement par le Congrès National. Au cas où des irrégularités seraient détectées dans le travail de la Commission Nationale, la Commission de Contrôle devrait convoquer un Congrès, si cela est demandé par 1/5 des délégués. Ce n'est un secret pour personne que NSZZ Solidarnosc s'oriente vers un modèle syndical sectoriel. L'exécutif régional garderait la suprématie mais avec une répartition des votes égalitaire: 50% pour les branches sectorielles 50% pour les autres. A la Commission Nationale, cette proportion serait de 1/3. Le projet maintient le contrôle central des branches sectorielles, ce qui est supposé garantir l'équilibre d'influence des branches et des régions sur la politique du Syndicat. Le chapitre consacré à la responsabilité des autorités syndicales est certainement positif. La menace de sanctions prévue par les statuts a pour but d'améliorer l'efficacité et d'accroître la vigilance envers le non respect des décisions du Syndicat.

Attitudes et opinions des délégués syndicaux

La grande majorité (80%) des délégués considèrent NSZZ Solidarnosc comme une organisation syndicale, 40% le voient comme un mouvement social et 19% n'y voient pas d'identité claire. 79% sont d'accord avec l'opinion attribuant au Syndicat la responsabilité de la crise économique actuelle, 44% estiment que les leaders syndicaux d'entreprises manquent d'autorité et 35% trouvent le programme du Syndicat pas assez précis. La plupart des militants syndicaux sont persuadés que le Syndicat est fiable mais ils souhaitent un programme clair et des dirigeants forts. Malgré la crise, l'optimisme semble être de rigueur; 40% voient un futur prometteur pour le Syndicat (deux fois plus qu'il y a un an); 58% souhaitent un pouvoir central et régional plus fort; 61% acceptent la structure syndicale territoriale; 29% ne souhaiteraient qu'une structure sectorielle et 34% une structure territoriale. 65% désirent l'unité de toutes les composantes de Solidarnosc, seulement 7% sont pour des liens avec OPZZ.